

Alleennes

Ville Nature & Histoire

Les Marais Infos

Mensuel d'information

allennes.fr  ville-allennes-les-marais



MARS 2024

SOMMAIRE

- Edito **PAGE 1**
- Calendrier des événements **PAGE 2**
- Portail famille **PAGE 3**
- Rappel inscriptions école maternelle rentrée scolaire 2024/2025
- Atelier mémoire
- Police Municipale **PAGE 4**
- Réseau médiathèques de la Haute Deûle
- Expression politique



La mairie est ouverte au public du
lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 15h30 à 17h30.

Le samedi de 9h à 12h.

Contact téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le Samedi de 8h30 à 12h
03.20.62.92.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE EN MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de
10h à 12h et de 15h30 à 17h00
Le samedi de 9h à 11h

**Attention : l'activité colis reste
suspendue**

EDITO

140 ENFANTS HEBERGÉS EN URGENCE

Vous avez peut-être vu ce titre d'article de presse quelque peu alarmiste. Oui il s'agissait bien des enfants allennois des CM1 et CM2 partis en classe de neige à CHATEL en Haute Savoie.

Cette classe transplantée se déroulait du 7 au 17 janvier, date prévue pour le retour. Mais ce jour-là, le Préfet des Hauts-de-France a pris un arrêté de circulation pour les transports en commun et d'autres allaient suivre. En accord avec l'Inspection académique du Nord, nous avons pris la décision dans l'après-midi du 16 janvier de différer le retour pour ne pas prendre le risque d'un blocage des bus sur une aire d'autoroute lors du trajet. Les enfants ne pouvant pas rester à Chatel, c'est l'Inspection de Haute-Savoie qui a été sollicitée pour trouver un lieu d'hébergement provisoire. C'est dans une auberge de jeunesse, près d'Evian sur le bord du lac Léman, que le groupe a passé une journée et deux nuits avant de pouvoir reprendre la route ; il a même profité du gymnase local pour des activités.

Finalement les enfants sont rentrés le 19 janvier en soirée avec dans la tête des souvenirs de l'excellent séjour à la neige, avec en plus celui d'un retour particulier. Un grand merci à l'Inspection de Haute-Savoie ainsi qu'à la municipalité qui a mis à disposition son gymnase, et aux enseignantes qui ont contribué à cette fin de séjour heureuse.

Bien à vous.

Le Maire, Gérard MAYOR



Calendrier des Evènements



RAPPEL

Opération « ALLENES PROPRE »

SAMEDI 9 MARS - 14H30

Toutes les bonnes volontés, animées du souci du respect de l'environnement, sont les bienvenues. **Rendez-vous à la Mairie (parking rue du Commandant Cousteau) pour le départ à 14h30.**

Si possible, veuillez vous munir d'un gilet fluo et d'une paire de gants.



RECEPTION « ACCUEIL DES NOUVEAUX ALLENOIS »

SAMEDI 16 MARS - 11H00
Salle Bérengère (rue de Verdun)

RAPPEL

Les allenois arrivés en 2023 qui n'auraient pas reçu d'invitation à la date du 05 mars, sont cordialement invités à cette réception et nous leur demandons de bien vouloir confirmer leur présence en mairie **pour le 12 mars au plus tard** au **03.20.62.92.40** ou par mail à mairie@allennes.fr

RAPPEL

COLIS DE PÂQUES 2024 pour les personnes âgées de 70 ans et plus

Distribution des colis de Pâques le **SAMEDI 23 MARS de 9h30 à 11h**, dans la salle de Conseil en Mairie.



FEATHER/FEATHER en concert

Samedi 30 mars 2024 à 19H30
(Salle « Bérengère Thomas » rue de Verdun)

L'association « **Vivre Allennes Pleinement** » organise un concert acoustique du groupe indie/pop **FEATHER/FEATHER**. **Les spectateurs seront accueillis dès 19H30 pour un début de concert à 20H00. Tous les bénéfices seront versés à la Banque Alimentaire.**

Renseignements et réservations des places (nombre de places limité) : par mail : VAP59251@gmail.com ou par téléphone : **06 77 500 301**. Vous pouvez découvrir le groupe sur son site : <http://www.featherfeatherband.com/>



PARCOURS DU COEUR

Le **DIMANCHE 7 AVRIL 2024, à partir de 9h**, venez nous retrouver à la salle de la distillerie pour les parcours de 5 ou 10 km, accompagnés de l'association « Les copains d'abord ».

A l'issue de votre balade, de sympathiques infirmières seront ravies de vous accueillir pour discuter et prendre votre tension.

Cette année, une nouveauté, un petit jeu ludique vous sera proposé afin de tester vos connaissances pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires.

Ces animations sont gratuites, aucune inscription n'est requise.

Si vous voulez faire un don, rapprochez-vous de la Fédération Française de Cardiologie sur <https://www.fedecardio.org/> ou par SMS au **92 115**

Des renseignements complémentaires vous seront donnés sur le flash municipal d'avril.



La facture correspondant aux activités périscolaires de **FEVRIER 2024** sera bientôt mise à disposition sur le portail. Merci de privilégier le paiement CB en ligne (accès sécurisé). Pour tout paiement par chèque ou en numéraire vous pouvez vous présenter en mairie. Pour plus de facilités, vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique, pour cela merci de bien vouloir apporter un Relevé d'Identité Bancaire.



**ACCUEIL DE LOISIRS POUR MINEURS (scolarisés)
VACANCES DE PRINTEMPS DU 22 AVRIL AU 3 MAI**

Les inscriptions s'effectueront impérativement sur le « portail famille » du **11 mars au 17 mars inclus**.
ATTENTION : PLACES LIMITEES

- Pour les **familles déjà inscrites** sur le portail, il suffira d'aller réserver la ou les semaine(s) souhaitée(s). **Les parents souhaitant ajouter un enfant sur le portail doivent se rendre en mairie retirer une « fiche inscription enfant ».**
 - Pour les **familles non inscrites** sur le « Portail famille », il est obligatoire de passer en mairie retirer un dossier d'inscription, le plus rapidement possible, et ce avant l'ouverture des inscription sur le portail.
- Les réservations au restaurant scolaire et à la garderie se font comme pendant les périodes de classe par le biais du « Portail famille ».
Les réservations des accueils de loisirs ainsi que la facturation se font à la semaine.



RAPPEL

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE
Augustine TESTELIN (03.20.62.92.57)
Année scolaire 2024/2025

Inscriptions pour les enfants de 2021 et pour les nouveaux venus sur la commune de 2020 et 2019.

Appeler l'école de préférence les lundis afin de fixer un RDV avec la directrice.

Les RDV d'inscription se feront **les lundi 18 mars, 25 mars et 8 avril de 8h à 18h.**

Chaque parent doit se munir :

- du carnet de vaccinations
- du livret de famille et sa photocopie
- du bulletin d'inscription de la mairie (passer en mairie remplir une feuille de renseignements pour l'établissement du document.)



ATELIER MEMOIRE

Les prochaines séances **ATELIER MÉMOIRE** auront lieu les **12 mars, 2 avril et 23 avril de 14h15 à 16h à la salle « COLUCHE ».**



POLICE MUNICIPALE

Le Saviez-vous ?

Depuis Janvier 2024, la commune d'ALLENES LES MARAIS a pris un arrêté municipal réglementant l'activité de démarchage au domicile.

Pour rappel, tout démarchage à domicile est interdit sans faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Attention également aux faux agents des eaux, du gaz, de l'électricité. Chaque démarcheur doit passer en mairie avant de se présenter à votre domicile.

En cas de doute, N'OUVREZ PAS, vous pouvez demander le récépissé d'enregistrement au démarcheur, faire appel à la Police Municipale d'ALLENES LES MARAIS au 03 20 62 92 55 ou à défaut faire le 17.



ATTENTION !
au démarchage

- > Si on vous dit qu'un diagnostic de votre logement est obligatoire et qu'à défaut de le faire, vous devrez payer une taxe, **c'est faux.**
- > Si on vous dit que tout le monde est éligible au dispositif à 1 € (pour les chaudières et pompes à chaleur), **c'est faux.**
- > Si on vous propose d'exécuter des travaux chez vous sans devis préalable, **méfiez-vous.**



Réseau des

Médiathèques de la Haute Deûle



MEDIATHEQUE Espace Culturel Henri Delacroix à Allennes-les-Marais (03.20.97.66.51)

Horaires d'ouverture : lundi 16h/19h30 – mercredi 10h/12h et 14h/18h – vendredi 16h/18h

Horaires habituels pendant les vacances d'hiver

- **Heure du conte** : Mercredi 27 mars à 10 h30 - Un air de printemps, un jardin, des fleurs, un potager et quelques petites bêtes. Venez écouter les histoires autour du tapis de lecture Verdurette - Pour les enfants de 3 à 6 ans - Sur inscription



- **Bébés lecteurs** : Histoires, comptines et jeux de doigts pour les petits de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent ou assistant maternel - Mardi 19 mars à 10h et mercredi 20 mars à 9h30 - Sur inscription



MEDIATHEQUE François Mitterrand à Annœullin (Tél : 03.20.16.15.90)

Horaires d'ouverture : Mardi 10h-12h et 15h-18h/ Mercredi 10h-12h et 14h-18h/

Jeudi 15h-18h/Vendredi 15h-18h30/Samedi 10h-12h et 14h-17h30



Programmation

VENDREDI 1^{ER} MARS
20h30

Captives
(Durée : 1h50)



VENDREDI 29 MARS
20h30

**Bob Marley :
One Love**
(Durée : 1h44)



SAMEDI 30 MARS
14h30

Le dernier Jaguar
(Durée : 1h40)
A partir de 8 ans



EXPRESSION POLITIQUE

GRUPE « AVEC VOUS POUR ALLENES »

Une information sur les impôts locaux nous semble indispensable. Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation, il n'existe plus pour les communes que la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, celle sur le non-bâti et la taxe sur les locaux vacants. Pour compenser la perte de la TH, la part départementale de la TF a été attribuée aux communes avec un coefficient correcteur. Nul ne peut affirmer aujourd'hui que la TH est compensée à l'euro près puisqu'elle n'apparaît plus distinctement dans les documents de la DGFIP. C'est ainsi que le taux de TF en 2021 est passé de 26,22% à 45,51% (cumul des deux taux sans changement sur le montant payé par les administrés, voir avis d'imposition), mais qui n'entraîne pas de ressources supplémentaires pour les communes. Pour des raisons de contraintes financières que beaucoup de communes ont connues, le conseil municipal a décidé majoritairement d'augmenter ce taux en 2023, soit 56%. Après une année de gestion rigoureuse et de report de travaux, nous envisageons dès maintenant, dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, une baisse du taux communal.

GRUPE « ENSEMBLE POUR ALLENES »

La majorité nous reproche du turn over, à nous, l'opposition. On croit rêver. Mais que se passe-t-il de leur côté ? Quelques mois après les élections, le premier adjoint et pilier du mandat précédent a démissionné. Le malaise a touché les services municipaux voyant le départ du directeur technique. Puis, fin 2022 ce fut le premier DGS qui quitta le navire. Son remplaçant, moins patient, a démissionné quelques mois plus tard sans successeur. Sans doute la conséquence de la gestion clanique déjà dénoncée.

Nous laissons dire et continuons à aiguillonner le système. Sans nous, votre taxe foncière n'aurait pas augmenté de 10 mais de 20 points... Comme on dit chez nous : bien faire et laisser braire.

EPA toujours à votre écoute.